

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Poitiers, le 24 août 2023

Sécheresse: Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau directs en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.

## Bassin du Clain:

- Pour les usages d'irrigation agricole : mesures de crise ; les prélèvements sont interdits sur tout le bassin du Clain à l'exception de l'indicateur des Saizines (bassin versant de la Charente) qui est en alerte renforcée (prélèvements en VHR-50%).
- Pour les autres usages, les mesures de crise s'appliquent sur tout le bassin du Clain.

## Bassin de la Creuse:

- Pour les usages d'irrigation agricole : mesure d'alerte renforcée à l'indicateur de Leugny avec restriction horaire: interdiction de 09h à 20h.
- Pour les autres usages, les mesures d'alerte renforcée s'appliquent sur tout le bassin de la Creuse.

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté. Les mesures spécifiques pour les prélèvements sur le réseau d'eau potable demeurent en vigueur par arrêté n°356 du 26 juillet 2023.

Monsieur le Préfet a signé le 24 et le 25 août 2023 deux arrêtés préfectoraux en ce sens. Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir du vendredi 25 août 2023 - 8 h pour le bassin du Clain et à partir du lundi 28 août 2023 - 8h pour le bassin de la Creuse.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieuxaquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante: https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/

Contact presse Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle





